

ATTESTATIONS PATRONALES

Mode d'emploi concernant les attestations de remboursement de cotisations :

1. Veuillez nous en faire la demande par mail.
2. Précisez si cette attestation doit être individuelle ou pour le couple
3. Si elle concerne le couple, précisez si vous désirez une attestation chacun ou si elle doit être commune.
4. Si votre organisme de tutelle (CE ou employeur) va délivrer un chèque à notre ordre, il serait judicieux d'en tenir compte en début de saison lors du règlement de votre adhésion. Ceci éviterait un remboursement de notre part.
5. Cette attestation ne sera délivrée qu'après dépôt complet de votre dossier.